



**PRÉFET
DE L'HÉRAULT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires et de la mer
Service eau risques et nature – pôle eau

Affaire suivie par : Fabrice DORTEL
Téléphone : 04 34 46 62 24
Mél : fabrice.dortel@herault.gouv.fr

Montpellier, le 17 août 2020

SYNTHESE DES OBSERVATIONS DE CONSULTATION DU PUBLIC
sur le projet d'arrêté relatif à la délimitation du périmètre de protection de
l'Aire d'Alimentation des Captages (AAC) d'eau potable du FLES
sur la commune de VILLENEUVE-LES-MAGUELONE

Nature et intitulé des projets de décisions :

En application du décret 2007-882 du 14 mai 2007 relatif à certaines Zones Soumises à Contraintes Environnementales (ZSCE), le présent projet concerne la délimitation de l'Aire d'Alimentation des Captages (AAC) et des Zones de Protection des Captages (ZPC ou zones de sensibilité à l'intérieur de l'AAC) d'eau potable du **FLES sur la commune de VILLENEUVE-LES-MAGUELONE** à partir desquelles est décliné un programme d'actions permettant d'assurer la protection qualitative de la ressource en eau potable (au sens de la circulaire, la zone de protection correspond à la zone sur laquelle s'applique le programme d'actions).

ELEMENTS STATISTIQUES :

- Nombre de consultations : **0**
- Caractéristiques du public : **exploitants agricoles**
- Nombre d'observations reçues de cette consultation : **aucune**

ANALYSE DES OBSERVATIONS :

Les observations du public dont il a été tenu compte : **néant**

Le Chef de Service eau risques et nature

Patrice PONCET

DDTM 34
Bât. Ozone, 181 place Ernest Granier
CS60556
34064 MONTPELLIER Cedex 2